



AFFICHÉ LE  
29 MARS 2023

**ARRETE DU MAIRE**

N° 23T33

Portant réglementation  
de voirie à rue Yves Le Cudennec  
du 14/4 au 21/4/2023

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
**VU** l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de l'entreprise LE DU domiciliée à l'adresse suivante : La vallée, 22 170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT ;

**Considérant** que par mesure de sécurité il est nécessaire d'avertir l'intervention de l'entreprise rue Yves Le Cudennec du 14/4 au 21/4/2023 ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – du 14/4 au 21/4/2023, de 8 h à 18 h la circulation des véhicules Yves Le Cudennec, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Un rétrécissement de chaussée sera mis en place ;
- Un alternat B15/C18 sera mis en place par l'entreprise ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

**ARTICLE 2** - La signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise LE DU durant les travaux de jour comme de nuit ;  
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;  
- L'entreprise LE DU.

Fait à Ploubezre, le 28 mars 2023  
Le Maire,  
Brigitte GOURHANT



*Nollet Zeggare*  
Adjoint Travaux  
POUR LE MAIRE EN PECHÉ  
L'Adjoint délégué